

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué en date du vendredi 1^{er} avril 2022, s'est réuni à la mairie de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Madame Delphine NONCLE ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX
Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN ayant donné pouvoir à Madame Gwenaëlle GARNIER

Absent non-excuse : Monsieur Yannick SURAULT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BOULIN, désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2021
- 2) Compte administratif 2021
- 3) Délibération d'affectation du résultat
- 4) Vote des taxes 2022
- 5) Budget primitif 2022
- 6) Subventions aux associations
- 7) Emprunt pour aménagement et sécurisation du Centre Bourg – CAB 2 PHASE 4
- 8) Délibération portant modification à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 9) Travaux de voirie 2022
- 10) Travaux de sécurisation Route de Hénault
- 11) Remplacement d'un VPI (vidéoprojecteur interactif) école primaire
- 12) Repas des aînés (choix du traiteur et tarif accompagnant)
- 13) Choix de l'application mobile d'informations et d'alertes

Le procès-verbal du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 Compte de gestion 2021

Madame Sylvie BOULIN, adjointe en charge des finances, présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2021. Il est en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats avec le compte administratif 2021.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette délibération du compte de gestion 2021.

2 Compte administratif 2021

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner Madame BOULIN, adjointe aux finances, présidente de séance pour cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette désignation.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvie BOULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés 2020		100 686.61	18 234.21		18 234.21	100 686.61
Opération de l'exercice	788 196.75	980 259.31	1 052 214.35	1 118 002.69	1 840 411.10	2 098 262.00
Totaux	788 196.75	1 080 945.92	1 070 448.56	1 118 002.69	1 858 645.31	2 198 948.61
Résultats de clôture		292 749.17		47 554.13		340 303.30
Restes à réaliser 2021			46 935.00		46 935.00	
Résultat cumulé						293 368.30

- Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2021, Monsieur VALEIX, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le compte administratif 2021 ci-dessus présenté.

3 Délibération d'affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALEIX, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	192 062.56
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	100 686.61
	Déficit	
Résultat de clôture 2021 à affecter	excédent	292 749.17
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	65 788.34
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	18 234.21
Résultat comptable cumulé	excédent	47 554.13
	Déficit	
Dépenses d'investissement restant à réaliser	46 935,00	
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00	
Solde des restes à réaliser	46 935,00	
Besoin réel de financement 2022	- 619.13	donc 0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 292 749.17 €

En couverture du besoin réel de financement 2022 dégagé à la section d'investissement

Recette budgétaire au compte R 1068 : 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Ligne budgétaire 002 du budget 2022) soit : 292 749.17 €

(Résultat brut – besoin réel de financement)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>D 002 Déficit reporté</i>	<i>R 002 Excédent reporté</i>	<i>D 001</i>	<i>R 001</i>
		<i>Solde d'exécution N-1</i>	<i>Solde d'exécution N-1</i>
	292 749.17 €		47 554.13 €
			<i>R 1068</i>
			<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 Vote des taxes 2022

A compter de 2021, pour rappel, les communes ne votent plus de taux de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation versée jusqu'en 2020 aux communes est remplacée par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) versée précédemment au Département. Depuis 2021, le taux de taxe foncière bâtie départementale a été ajouté à celui de la Commune.

La commission finances propose au conseil municipal, dans ce contexte d'augmentation de l'énergie et des matières premières, de guerre et de crise sanitaire, de faire le maximum pour ne pas impacter davantage les foyers de ne pas augmenter les taxes foncières en 2022 et de maintenir les mêmes taux, soit :

✓ Taxe Foncier bâti 44,64 % ✓ Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider la proposition présentée.

5 Budget primitif 2022

Madame Boulin, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2022 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation.

Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 2 074 198 €.

- ↪ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 310 263 €.
- ↪ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 763 935 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le budget primitif 2022.

6 Subventions aux associations

Monsieur le Maire, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2022 :

Associations	2022	
Tennis club	800 €	Soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Football club	800 €	Mise en place de tarifs dégressif pour les fratries
Ecole de musique	1990 €	Cours et ateliers proposés gratuitement aux participants + cotisations réduites
Les canailles	150 €	Couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
Comité des fêtes (Villegouge en fêtes)	800 €	Soutien organisation des manifestations
Société de chasse (le fusil villegougeois)	500 €	Organisation de lotos, battues préfectorales, repas
MAM (le royaume des bébés)	200 €	Matériel pédagogique
Jeunes sapeurs-pompiers du Libournais	200 €	Equipement pédagogique et vestimentaire
ADAT (Association droit au travail)	150 €	Aide aux demandeurs d'emploi
Adelpha 33	150 €	Système anti-grêle
	5740 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux associations désignées, les montants de subvention fixés dans le tableau ci-dessus.

7 Emprunt pour aménagement et sécurisation du Centre Bourg – CAB 2 Phase 4

Dans le budget primitif 2022, il est prévu au C/ 1641 un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux de la Phase 4 de l'aménagement et la sécurisation du centre bourg.

Pour mémoire chacun des conseillers a reçu l'état de la dette de la commune.
Actuellement, 6 emprunts sont en cours dont un sera soldé cette année :

- Aménagement espaces publics de 300 000 € (fin le 2/6/2022)
- Prêt relais en attente de subvention – CAB 2 PHASE 3 de 90 000 € (fin le 17/05/2023)
- Construction de la salle des fêtes de 600 000 € (fin le 1/2/2026)
- Construction du groupe scolaire de 200 000 € (fin le 18/04/2033)
- Aménagement et sécurisation du Centre Bourg de 100 000 € (fin le 03/05/2036)
- Construction du Multiple Rural de 650 000 € (fin le 5/10/2036)

Madame Sylvie BOULIN, adjointe en charge des finances, présente les offres reçues, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à taux constant et annuités constantes. Le premier remboursement se faisant un an après le versement des fonds.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	1.51 %	7 500.14 €	112 502,08 €	110 €
Caisse d'Epargne	1.70 %	7 608.96 €	114 134.40 €	néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient la proposition Crédit Agricole.

8 Délibération portant modification à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après débat avec son Conseil Municipal, Monsieur le Maire décide d'ajourner ce point et de le reporter au prochain conseil municipal, afin d'apporter plus de précisions nécessaires à la compréhension de ce point.

Suite à ce débat, Madame Patricia QUELENNEC, en désaccord avec la présentation énoncée pour ce point, quitte la séance en informant l'assemblée de sa démission à 20h00, et ne prendra plus part aux décisions suivantes de ce conseil.

9 Travaux de voirie 2022

Monsieur COUQUIAUD adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs sollicités par la Commission auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais en ce qui concerne le programme 2022 des travaux neufs sur les voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché bon de commande de la Colas. L'enveloppe financière dévolue à la Commune par la CDC est de 26 114 €.

Cette année la Commission propose de réaliser les travaux sur les voies communales de :

Désignation des voies communales	Montant € des travaux TTC
Chemin du Tertre	6 453.18 €
Chemin des Carrières	12 228.49 €
Chemin de Labatut	7430.40 €

Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de la commission et charge Monsieur le Maire de signer les devis correspondants.

10 Travaux de sécurisation Route de Hénault

Pour mémoire, Le conseil municipal a voté à l'unanimité le 10 décembre 2020 pour la mise en agglomération de la portion de la route départementale RD 138^F2 DU PR 0+785 au PR 1+300 en concertation avec le Département pour limiter la vitesse à 50 km/h.

Cependant, Monsieur COUQUIAUD, adjoint en charge de la Voirie indique que cette mesure n'a pas suffi et qu'il est nécessaire d'installer une écluse pour éviter la vitesse excessive et sécuriser les arrêts de bus empruntés par les collégiens et lycéens.

Un devis a été demandé à l'Entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour la création de cette écluse.

Ce devis s'élèverait à 4 154,40 € TTC.

Le projet sera soumis pour avis au Centre routier départemental du Libournais afin d'établir une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique, financier et juridique pour effectuer ces travaux.

11 Remplacement d'un VPI (vidéoprojecteur interactif) école primaire

Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD, conseillère municipale en charge de la Commission Scolaire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer à l'école primaire un vidéoprojecteur interactif défectueux.

L'entreprise ISI 33 a envoyé un devis d'un montant de 1923.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis.

12 Repas des aînés (choix du traiteur et tarif accompagnant)

Monsieur le Maire rappelle que le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le dimanche 27 mars 2022 à 12h00 dans la salle des fêtes.

Le choix du traiteur et du spectacle avait été soumis aux membres de la commission pour examen. Le traiteur DEVAL proposait un repas apéritif et nappage tissu compris à 35€ TTC par personne.

La participation au repas des personnes accompagnantes de moins 60 ans ou extérieures à la Commune a été fixée à 35 € par la commission Festivités.

La compagnie Dreams In Song a proposé l'animation pour une prestation mêlant chansons et spectacles de danses (French cancan, Plumes et Charleston) – le tout pour un montant de 780 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents ou représentés, donne un accord de principe sur le montant du tarif accompagnants et les devis du traiteur et de l'animation.

13 Choix de l'application mobile d'informations et d'alertes

Monsieur Jean Boulin a suggéré aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'une application mobile permettant aux administrés de recevoir par le biais de l'application « Panneau Pocket », téléchargeable sur smartphone, tablette ou PC, des notifications d'alertes (météo, messages de la préfecture, coupures réseaux...) ou d'informations diverses.

JVS MAIRISTEM, notre éditeur de logiciels (comptabilité, élection, état civil...) propose d'intégrer cet outil pour une redevance annuelle de 230 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette proposition financière.

Informations diverses :

- Le repas des aînés du 27/03/22 s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité ; ce fut une très belle journée.
- Les jeunes nouvellement majeurs se sont vus invités par Monsieur le Maire afin de leur remettre leur nouvelle carte d'électeur en main propre le samedi 2 avril à la mairie. Un livret du citoyen, reprenant les principes fondamentaux de la République leur a été aussi distribué.
- Une nouvelle fois le club house de football a fait l'objet d'un acte de vandalisme. Ces derniers deviennent de plus en plus récurrents. Un besoin en vidéosurveillance est évoqué.
- Monsieur le Maire remercie les associations pour leur implication et leur dynamisme qui a permis l'organisation récente de diverses manifestations faisant perdurer la vie du village (représentation théâtre LATOUR DUMOULIN en collaboration avec l'association des parents d'élèves « Les Canailles », organisation de la St Patrick par le comité des fêtes, carnaval des enfants...)
- Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD évoque l'organisation de la cérémonie du 8 mai. Ce serait l'occasion de faire un « baptême » de l'école élémentaire et de créer une plaque avec le nom choisi.
- Monsieur le Maire sollicite ses conseillers municipaux concernant l'organisation des élections présidentielles. L'implication de tous est souhaitée afin de veiller au bon déroulement du scrutin – pour rappel, le port du masque ne sera pas obligatoire mais les gestes barrières resteront fortement recommandés.
- Monsieur Guillaume LECOQ établit un compte rendu de la distribution des composteurs qui a eu lieu le mercredi 6/04 à la mairie. Déjà 12 ont été distribués. D'autres vont être commandés au SMICVAL pour une seconde distribution prochainement. Dans le même temps, nous proposons aux citoyens qui le souhaitent de s'engager dans une démarche zéro déchets à nos côtés par le biais de la distribution de kits « zéro waste ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 20h30.